

## TAXE DE SÉJOUR - REGISTRE DU LOGEUR – TERRES DE CORREZE

(À remplir par le logeur et à conserver par lui comme justificatif. Conserver un exemplaire pendant 5 ans)



Nom de l'hébergeur :

Adresse de l'hébergement :

Catégorie :  camping  gîte, meublé  hôtel  résidence, village vacances

Non classé : 3%

Montant Taxe de séjour = (coût de la location pour une nuit / nb total de personnes) x 3% → maximum 4 €

Exemple : semaine à 420 € pour 2 adultes et 2 enfants ; coût de la nuit = 420/7 = 60 € Montant TS = (60/4)x3% = 15 x 3% = 0,45 €

Mois de					Calcul de la taxe de séjour							TOTAL	
N° ordre perception	Date arrivée	Date départ	Coût du séjour	Nombre personnes "exonérées"	Nombre personnes "assujetties"	x	Nombre de nuits	=	Total nuitées	x	Montant Taxe de séjour	=	Taxe encaissée
					A	x	B	=	x	C	=	(A x B) x C	
Exemple	02/02/2021	09/02/2021	420 €	2	2	x	7	=	14	x	0,45	=	6,30
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
						x		=		x		=	
<b>Montant perçu</b>													

L'état est établi par les logeurs pour le recouvrement de la taxe de séjour, en application de la loi L5211-21 du CGTC. Ce document est un modèle que l'hébergeur peut utiliser ou reproduire librement.  
S'il dispose de différents hébergements (ex : 2 meublés), le loueur doit tenir un registre par location.